



**PROJET D'ETABLISSEMENT  
DES CRECHES  
CHAPI CHAPO AU BUISSON DE  
CADOUIN  
LES P'TITS MOUSSES  
A LALINDE**

Décembre 2020

## SOMMAIRE

### **I - PROJET EDUCATIF**

- 1/ Les engagements de la crèche
- 2/ Une adaptation réussie
- 3/ L'accueil au quotidien
- 4/ Les temps d'éveil
- 5/ L'aménagement de l'espace
- 6/ les repas et le goûter
- 7/ Le sommeil
- 8/ Les soins du corps

### **II - LE PROJET SOCIAL**

- 1/ Présentation du contexte social
  - 1-1 Le gestionnaire et les structures
  - 1-2 Le territoire
- 2/ L'accueil petite enfance sur le territoire
- 3/ Les crèches

### **III - PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES**

### **IV - DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR LES ENFANTS PRESENTANT UN HANDICAP**

### **V - DEFINITION DE LA PLACE DES FAMILLES ET DE LEUR PARTICIPATION A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT**

### **VI - MODALITES DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS**

## **I - PROJET EDUCATIF**

### **1/ Les engagements de la crèche :**

Les crèches de la CCBDP (Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord) ont défini 7 engagements dans le but de réaliser un accueil de qualité cohérent avec les valeurs et principes du territoire :

- + Assurer à l'enfant une sécurité affective et physique
- + Respecter les rythmes et repères de l'enfant
- + Garantir à chacun un accueil individualisé
- + Favoriser l'éveil et l'autonomie de l'enfant
- + Soutenir l'enfant dans ses émotions et ses désirs
- + Participer à la socialisation de l'enfant
- + Soutenir la parentalité et créer du lien avec les familles

### **2/ Une adaptation réussie :**

Personnaliser l'accueil de chaque enfant en lui proposant un temps d'adaptation progressif, basé sur l'observation de chaque enfant et sa famille permet de faciliter son quotidien à la crèche.

Cette adaptation lui permet de faire la transition entre la maison et la crèche. L'enfant a besoin d'un temps d'observation pour se familiariser avec son nouvel environnement (lieu, personnes, rythme).

L'adaptation permet :

- + Aux enfants de faire connaissance avec l'équipe de professionnels, les autres enfants et les lieux.
- + A l'équipe de faire connaissance avec l'enfant et sa famille.
- + Aux parents de faire connaissance avec l'équipe de professionnels, les autres enfants et les lieux.

Cette période permet d'instaurer un climat de confiance entre l'enfant, le parent et le personnel de la crèche avec pour objectif le bien-être de l'enfant.

Le temps d'adaptation est personnalisé. C'est une période pendant laquelle le personnel est à l'écoute des capacités de l'enfant et de sa famille à apprivoiser son nouvel environnement.

Pendant cette période, au moins un des 2 parents devra se rendre disponible pour son enfant.

Une personne référente de l'adaptation définit les temps de présence en fonction de ses observations de l'enfant. L'adaptation est l'occasion de rencontrer toute l'équipe.

C'est donc l'équipe pédagogique au complet qui s'occupe de l'enfant durant son temps à la crèche. Le référent a pour rôle de gérer les périodes de présence de l'enfant. Les informations concernant l'enfant sont partagées par les membres de l'équipe lors de mini-réunions hebdomadaires.

Nous restons bien sûr à l'écoute des difficultés que pourraient rencontrer les parents à se séparer de leurs enfants. Il est nécessaire d'en parler avec les professionnels. Un rapport de confiance et un dialogue libre doit s'instaurer entre les parents et les professionnels.

### **3/ L'accueil au quotidien :**

L'équipe pédagogique de la crèche possède plusieurs outils permettant un accueil quotidien de qualité et individualisé. Les habitudes de vie, les classeurs de transmissions, les tableaux d'informations, les cahiers de vie sont autant de documents qui permettent d'accueillir votre enfant en tant qu'individu à part entière au sein de la collectivité.

Il est important lors des différents accueils de permettre à l'enfant de pouvoir ritualiser ces moments et de respecter son rythme.

Pendant l'accueil du matin, il est fortement conseillé aux parents de verbaliser le « au revoir » UNE SEULE FOIS. Nous laissons la possibilité aux parents de téléphoner à la crèche pour avoir des nouvelles au cours de la journée.

Toutes les informations sont nécessaires pour accueillir l'enfant dans de bonnes conditions et un dialogue doit s'établir entre les parents et les professionnels.

### **4/ Les temps d'éveil :**

Les temps d'éveil et de jeux prennent une place importante dans la journée de l'enfant. « Le jeu est le travail de l'enfant » (Pauline Kergomard).

Au travers de ces temps d'éveil, l'enfant, en fonction de son âge et de ses capacités, va évoluer, grandir. L'adulte est alors un relais qui permettra à l'enfant d'avoir suffisamment confiance en lui pour élargir son champ de compétences. Le jeu est un phénomène universel et une source de plaisir.

Il s'agit d'une activité spontanée, gratifiante et amusante qui offre de nombreux bénéfices :

- ✚ Educatifs : le jeu aide les enfants à développer des habiletés à la base de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des mathématiques.
- ✚ Sociaux : le jeu offre des opportunités de se socialiser avec des plaisirs du même âge, d'apprendre à comprendre les autres, de communiquer et de négocier. L'enfant découvre et apprend à s'ouvrir aux autres et au monde.
- ✚ Cognitifs : le jeu encourage les enfants à apprendre, à imaginer, à catégoriser et à résoudre des problèmes. L'enfant travaille sa concentration et organise sa pensée et son intelligence.

Thérapeutiques : le jeu permet aux enfants de s'exprimer sur des aspects troublants de leur quotidien comme des facteurs de stress, des traumatismes, des conflits familiaux et autres dilemmes. Il permet à l'enfant de contrôler ses émotions et frustrations.

### **5/ L'aménagement de l'espace :**

La crèche offre un cadre ludique qui propose des repères dans un contexte où enfants et adultes vivent dans une proximité permanente. Cela passe par des zones de jeux différenciés, des objets mis à disposition, des accompagnateurs présents, des règles de vie.

Les différents espaces de vie accueillant votre enfant à la crèche sont pensés, discutés et aménagés en équipe. Ils permettent à l'enfant de s'en sentir suffisamment en sécurité, physique et affective, pour se concentrer essentiellement sur la découverte de son propre corps d'abord et de l'environnement humain et matériel ensuite.

## **6/ les repas et le goûter :**

Les repas et goûters à la crèche sont établis chaque semaine et envoyés aux parents par mail.

Ce sont des moments importants dans la journée de l'enfant pour différentes raisons :

- ✚ Sur le plan nutritionnel : les plats sont cuisinés à la crèche par du personnel qualifié. Les menus sont élaborés en fonction de l'âge des enfants et en tenant compte de la qualité des aliments.
- ✚ Sur le plan de la découverte et du plaisir : en plus des ateliers de cuisine hebdomadaires proposés aux enfants, ces moments permettent aux enfants de découvrir les aliments et d'y prendre du plaisir
- ✚ Sur le plan de l'autonomie : ces moments sont une opportunité pour les enfants d'être acteur et de participer : on apprend à se laver les mains, on distribue les bavoirs, on se sert seul ou avec l'aide de l'adulte, on apprend à se servir de la cuillère ou de la fourchette, on peut manger avec les doigts (dans une certaine mesure), on apprend à se débarbouiller le visage et les mains avec un gant.

## **7/ Le sommeil :**

Dormir est essentiel chez l'enfant. Il dort en fonction de son rythme et de son âge.

Les professionnels de crèche s'efforcent de respecter au mieux le rythme de chaque enfant. Les contraintes liées à la collectivité perturbent parfois le sommeil des uns et des autres.

Les rituels d'endormissement, les doudous et sucettes, les turbulettes ou un vêtement de la maison (par exemple un t-shirt de maman ou papa) aident l'enfant à trouver ses repères lors de ce moment particulier.

## **8/ Les soins du corps et l'accompagnement vers la maîtrise sphinctérienne :**

Nous entendons par soins tous les petits moments d'hygiène, comme le change ou le lavage des mains. Ces petits moments répondent aussi aux besoins affectifs de l'enfant.

Le change, en plus d'être un moment de soin, est un moment privilégié entre l'adulte et l'enfant. C'est un temps d'échange avec l'adulte où chacun peut échanger des sourires, des paroles, des gestes. Chacun prend le temps de la communication. L'enfant découvre aussi son corps par le toucher, la parole. Il est important que l'enfant éprouve une sensation de confiance et de bien-être. Ce n'est pas la durée du change qui est importante mais la qualité relationnelle de ce moment.

La maîtrise sphinctérienne est un processus tout à fait spontané et naturel à partir du moment où l'enfant est suffisamment mature d'un point de vue physique et psychique. Tout d'abord, il doit être prêt physiquement (savoir monter et descendre seul quelques marches d'escaliers) et psychiquement (lorsqu'il l'a décidé). Ce processus se démarre dans un premier temps à la maison. Il est important que l'enfant décide lui-même de ne plus porter de couches et non pas pour faire plaisir à ses parents.

Les professionnels prendront ensuite le relais sur les temps de crèche pour assurer une cohérence dans le quotidien de l'enfant.

L'hygiène de base se fait au travers de rituels. Les enfants sont sollicités pour se laver les mains et/ou le visage après être passés aux toilettes et après les activités salissantes.

## **II - LE PROJET SOCIAL**

### **1/ Présentation du contexte social :**

#### **1-1 Le gestionnaire et les structures :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la crèche « Chapi-Chapo » du Buisson de Cadouin et la crèche « Les P'tits Mousses » de Lalinde sont gérées par la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord qui possède la compétence Enfance Jeunesse pour l'ensemble de son territoire.

#### **Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord**

**36 Boulevard Stalingrad**

**24150 LALINDE**

**Tel : 05 53 73 56 20**

**Courriel : [ccbdp@ccbdp.fr](mailto:ccbdp@ccbdp.fr)**





#### **1-2 Le territoire :**

La Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord est composée de 47 communes soit 19223 habitants :

Alles-sur-Dordogne, Badefols sur Dordogne, Baneuil, Bayac, Beaumontois-en-Périgord, Biron, Bouillac, Bourniquel, Le Buisson de Cadouin, Calès, Capdrot, Cause de Clérans, Couze et Saint Front, Gaugeac, Lalinde, Lanquais, Lavalade, Liorac sur Louyre, Lolme, Marsalès, Mauzac et Grand Castang, Molières, Monpazier, Monsac, Montferrand du Perigord, Naussannes, Pezuls, Pontours, Pressignac Vicq, Rampieux, Saint Agne, Saint Avit St Nazaire, Saint Avit senieur, Saint Capraise de Lalinde, Saint Cassien, Sainte Croix de Beaumont, Saint Félix de Villadeix, Saint Marcel du Périgord, Saint Marcory, Sainte Foy de Longas, Saint Romain de Monpazier, Soulaures, Urval, Trémolat, Varennes, Verdon, Vergt de Biron.

### **2/ L'accueil petite enfance sur le territoire :**

Le territoire de la CCBDP est composé de différents lieux d'accueil Petite Enfance :

-  2 crèches multi-accueil à Lalinde et Le Buisson
-  Un Relais d'Assistante Maternelle avec des animations sur Lalinde, Beaumont, Le Buisson et Monpazier
-  Le LAEP Envol 1 année sur 2 à Beaumont ou Monpazier
-  Les centres de loisirs de Beaumont, Le Buisson de Cadouin, Lalinde et Monpazier accueillant les enfants dès la scolarisation

### **3/ Les crèches :**

La crèche Chapi Chapo du Buisson de Cadouin a un agrément de 20 enfants (16 le mercredi). Elle est ouverte du Lundi au vendredi de 7h30 à 18h et ferme 5 semaines dans l'année pour un total de 228 jours d'accueil et 46284 heures (1 semaine de fermeture à Pâques, 1 en décembre et les 3 dernières semaines d'août).

La crèche Les P'tits Mousses de Lalinde a un agrément de 20 enfants. Elle est ouverte du Lundi au vendredi de 7h45 à 18h45 et ferme 4 semaines dans l'année pour un total de 231 jours d'accueil et 50820 heures (1 semaine de fermeture à Noël et les 3 premières semaines d'août).

Le personnel et les locaux sont assurés par la collectivité qui souscrit également une assurance en responsabilité civile.

### **III - PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES**

Pour la bonne organisation du service, les parents sont invités à respecter les horaires de la crèche ou ceux convenus contractuellement. Tout retard relevant d'un empêchement majeur devra être signalé sans délai au responsable de la crèche. En cas de retard répété, les modalités d'accueil seront réexaminées par le responsable et l'organisme gestionnaire.

L'enfant sera remis à ses parents ou aux personnes majeures dûment autorisées et munies d'une pièce d'identité.

En cas de grand retard, et sans information préalable donnée au responsable, il sera fait appel au Procureur de la République et aux services sociaux départementaux.

Les périodes de fermeture sont affichées en début d'année à l'entrée de la crèche et font l'objet d'une information individuelle au moment de l'admission.

Il existe différents modes d'accueil :

- + Réguliers : L'accueil régulier permet d'accueillir votre enfant en crèche un ou plusieurs jours de la semaine selon un planning connu à l'avance pour l'année. La fréquentation de la crèche est donc prévue à l'avance avec les parents en fonction de leur planning et de leur charge de travail.
- + Occasionnels : il est de courte durée. Il est souple et permet de répondre à des besoins ponctuels d'accueil : pour soulager une maman ou un papa qui ne travaille pas et souhaite souffler un peu, ou pour libérer les parents quelques heures, pour un parent travaillant à temps partiel, en insertion professionnelle ou encore favoriser l'éveil et la socialisation de l'enfant.
- + D'urgence : quelques places sont réservées à l'accueil d'urgence. Cet accueil s'adresse à des parents qui dans des situations particulières et imprévues ne peuvent assurer provisoirement la garde de leur enfant.

Les établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants non-scolarisés âgés de moins de 6 ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

Les repas sont préparés dans chaque crèche par une salariée, cependant les autres salariés peuvent participer à cette tâche occasionnellement. Le moment du repas est un moment important d'apprentissage, de bonnes habitudes alimentaires, de socialisation et d'épanouissement pour le jeune enfant.

En ce qui concerne l'entretien des locaux il incombe à une salariée de chaque crèche de le réaliser avec un temps affecté à un assainissement en l'absence des enfants mais l'ensemble du personnel y participe aussi ponctuellement.

#### **IV - DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR LES ENFANTS PRESENTANT UN HANDICAP**

Les crèches de la CCBDP concourent à l'accueil et à l'intégration sociale des enfants porteurs de handicaps, atteints d'une maladie chronique ou nécessitant de stimulations particulières.

Un projet d'accueil individualisé est établi en lien avec la famille, le médecin référent, le médecin traitant et les différents professionnels qui prennent en charge l'enfant.

Les différents services spécialisés sont autorisés à intervenir auprès de l'enfant dans la structure. Ils peuvent être un soutien pour l'équipe qui bénéficiera de leurs conseils et de leur accompagnement dans la prise en charge de l'enfant.

Par ailleurs, la crèche a pour vocation d'aider les familles en réinsertion sociale et professionnelle en permettant l'accueil personnalisé et sur mesure pour ces enfants.

#### **V - DEFINITION DE LA PLACE DES FAMILLES ET DE LEUR PARTICIPATION A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT**

Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant. Il est important d'être à leur écoute, de prendre en compte leurs habitudes familiales et de les accompagner dans leur rôle éducatif.

L'absence de jugement des pratiques éducatives familiales est nécessaire et permet de reconnaître une place à chacun tout en respectant l'intimité de la famille.

Faciliter les échanges et les temps de rencontres avec les familles contribuent à la construction d'une continuité éducative pour l'enfant.

Les parents sont tenus de fournir des vêtements de rechange marqués au nom de l'enfant et les produits de régime ou de soins spécifiques.

Les parents doivent fournir les biberons pour les très jeunes enfants. Les repas sont confectionnés chaque jour par le personnel de la crèche. Les menus sont affichés et envoyés par mail chaque semaine.

L'enfant doit arriver propre sur le plan corporel et vestimentaire, le bain quotidien étant donné par les parents. Le responsable se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions suffisantes d'hygiène.

L'enfant doit avoir pris son petit déjeuner avant son arrivée dans la structure.

En cas de problèmes de parasites (poux, lentes...) la famille doit en informer aussitôt le responsable.

Les effets personnels, susceptibles d'être ôtés, doivent être marqués au nom de l'enfant.

Par mesure de sécurité, le port de bijoux est INTERDIT. Aucune réclamation ne sera prise en compte pour les objets de valeur disparus et en cas d'accident dû au port de bijoux. Le personnel d'accueil se réserve le droit de retirer tout bijou que portera l'enfant (collier, boucle d'oreille, etc...).



## **VI - MODALITES DES RELATIONS AVEC LES ORGNANISMES EXTERIEURS**

Le directeur est un interlocuteur privilégié des principaux partenaires de la structure :

Des collaborations étroites et régulières ont lieu entre la CAF, la MSA, la PMI et la Communauté de Communes des Bastides Dordogne et Périgord, tout cela sous le contrôle de la Responsable du Service Enfance et Jeunesse.

Le directeur a également une relation privilégiée avec les différents intervenants extérieurs de la structure (Musicien, photographe, troupes de spectacles, bibliothèque, motricité, arts plastiques, etc...).

Les crèches sont ouvertes à l'accueil de stagiaires après signature d'une convention de stage avec les écoles de formation préparant aux métiers de la petite enfance ou, dans le cadre de stage scolaire de sensibilisation aux métiers de la petite enfance.

Un livret d'accueil du stagiaire a été réalisé par l'équipe. Ce document est présenté à chacun(e) d'entre eux/elles et précise notamment qu'une tutrice les suivra tout au long de la période de stage.

Les stagiaires doivent être en mesure de présenter leur carnet de vaccinations à jour ainsi qu'un bulletin n°3 vierge de l'extrait du casier judiciaire.